



Vidange sélective des installations septiques sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier Automne 2021

Chers résidants,

Conformément à la réglementation provinciale (Q-2, r.22), la vidange sélective d'une fosse septique utilisée à l'année est obligatoire tous les 2 ans et tous les 4 ans pour une fosse septique utilisée de manière saisonnière. La Municipalité prend en charge la vidange des fosses septiques du territoire. À noter que ce service est offert sans frais additionnels et sous certaines conditions. L'ouverture des soumissions pour le contrat 2021-2023 a eu lieu le 29 avril 2021 et le conseil municipal a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Sani-Orléans inc. Il est à noter qu'il s'agit d'un contrat de type « exclusif ». Ainsi, seul Sani-Orléans inc. peut légalement opérer sur le territoire de la Municipalité pendant la durée du contrat actuel.

VIDANGE SÉLECTIVE

Lors de la vidange sélective, un système de pompage à double chambre sépare le solide du liquide. Le liquide filtré est retourné dans la fosse septique. Cette technique permet de remettre la flore bactérienne dans la fosse et diminue la quantité de matière à traiter. Cela permet un redémarrage de l'activité interne beaucoup plus efficace que la vidange complète qui n'est maintenant plus la norme dans ce domaine. Il sera donc normal que votre fosse contienne du liquide après la vidange. Toutefois, il s'agira d'un liquide principalement constitué d'eau et il ne devrait pas y avoir présence de boue solide sur le niveau supérieur.

Tarifs septembre 2021 à août 2023	
Vidange en période d'opération	0 \$
Vidange en période d'opération, mais nécessitant une 2^e visite <i>Ex : Couverture non dégagée, fosse inaccessible, etc.</i>	65 \$ taxes incluses (Facturé aux résidents)
Vidange hors période d'opération <i>fosses septiques et de rétention d'une capacité de 4,8 m³ et moins</i>	325 \$ + taxes
Vidange hors période d'opération <i>Pour les fosses septiques et de rétention d'une capacité de plus de 4,8 m³ (exemple : puisards, communautaires, etc.), le prix facturé sera établi selon la somme de ce qui suit</i> →	<ul style="list-style-type: none"> - La première tranche de volume pompé jusqu'à un maximum de 4,8 m³ : 325 \$ + taxes - Pour chaque tranche complète de volume pompé de 3 m³, en excédent des premiers 4,8 m³ : 325 \$ + taxes X nombre de tranches; - Pour la tranche additionnelle inférieure à 3 m³ : au prorata (ex. : $\frac{2 \text{ m}^3}{3 \text{ m}^3} \times 325 \text{ \$/fosse}$)

Votre devoir en tant que propriétaire :

- ✓ Vous tenir à l'affût des informations transmises par la Municipalité;
- ✓ **Dégager le pourtour des 2 couvercles de la fosse septique (5cm) au moins une semaine avant la date prévue pour votre secteur afin de contrer les imprévus à l'horaire. Négliger de rendre la fosse septique et les couvercles accessibles entraînera des frais (65 \$) que vous devrez obligatoirement déboursier pour obtenir une seconde visite;**
- ✓ S'assurer que l'opérateur n'est pas encombré lors de son déplacement sur votre propriété;
- ✓ Être au courant des spécifications et de l'entretien de votre système septique afin d'éviter tout bris hors du contrôle de l'opérateur. Vous serez seul responsable sur ce sujet (ex. : pompe à débrancher, particularités de certains systèmes tels BIONEST, ECOFLO ou autre);
- ✓ Système septique récent : profitez de la vidange pour **nettoyer votre préfiltre** qui se situe généralement à l'intérieur de la fosse. Un préfiltre doit être nettoyé 2 fois par année ou au besoin;
- ✓ Finalement, contactez la Municipalité pour toute question et/ou demande particulière pour votre propriété. En raison du nombre de fosses à vidanger, un calendrier de visite précis sera établi et aucun accommodement pour la date de visite prévue n'est possible. Nous ferons tout en notre possible pour respecter l'horaire et vous serez averti si des retards importants surviennent.

HORAIRE POUR LA VIDANGE SÉLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

QUAND	DATES	SECTEURS
Semaine 1	7 au 10 septembre	Lewis, Murphy, Rourke, Mountain View, Saint-Sacrement, River View, 8 à 115 Redmond
Semaine 2	13 au 17 septembre	du Mont, Ludwig, Harvey, Clark, Knox, Fitzpatrick, Lagacé, 116 à 229 Redmond, Clément, Épinettes, Lac Pique-Mouche, Sous-Bois, Hauts-Bois
Semaine 3	20 au 24 septembre	Plateaux, 231 à 263 Redmond, Tantari, Sioui, Chabot, Joseph-Moraldo, Bellevue, Jacques-Giroux, Falaise, Ruisseaux, Forêt, Neiges
Semaine 4	27 sept. au 1 ^{er} octobre	1087 à 1552 5 ^e Avenue, Lac Jacques, rue Brown,
Semaine 5	4 au 8 octobre	1054 à 1086 5 ^e Avenue, Parc, Pins, Sources, Bouleaux, Merisiers Julie, Caroline, McKinley
Semaine 6	12 au 15 octobre	rue Charles, Leduc, du Lac, Cèdres, Hirondelles; McBain, John Neilson, Morley
Semaine 7	18 au 22 octobre	2002 à 2375 boul. Valcartier, Lac Blanc

Pour toute question, veuillez communiquer avec M. Stacy Gagné, inspecteur municipal au 418-844-1218.

Merci pour votre collaboration.